

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°1 du 31 octobre 2020

Le 31/10/2020 à 9h00, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-annexée.

Feuille de Présence :

<i>Civilité :</i>	<i>Nom Prénom :</i>	<i>Présence :</i>	<i>Pouvoir de :</i>
Mme	GUY Émeline (EG)	X	
M.	HUVET Alexandre (AH)	X	
M.	LEFEBVRE Laurent (LL)	X	
M.	MOTAIS Stéphane (SM)	X	
M.	PETIT Nicolas (NP)	X	
M.	SCHMIT Alexis (AS)	X	
Mme	SERRE Aurélie (SA)	X	
M.	SPÉCIEL Jean-Pierre (JPS)	X	

Invités présents :

- Franck DOUSDEBÈS
- Maxime DUSSUD
- Bruno PARAIN

Excusés :

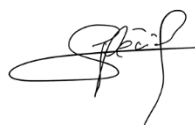
- Bruno QUAIRAULT

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°1 du 31 octobre 2020

Le 31/10/2020 à 9h00, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Mot d'introduction du Président :

- ✓ Remerciements à Bruno PARAIN et Franck DOUSDEBÈS pour les démarches engagées pour accueillir cette réunion.
- ✓ Remerciements aux membres du Comité Directeur pour leur présence.
-
- ✓ Le Président rappelle le rôle décisionnaire du Comité directeur et propose plusieurs principes de fonctionnement :
 - Possibilité pour le Président et les chargés de missions de constituer des **groupes de travail et d'associer toute personne utile** à la réalisation des missions confiées, notamment parmi les encadrants des clubs vendéens.
 - **Fonctionnement collectif** : être à l'écoute, ne pas hésiter à demander du soutien ou à passer la main en cas de difficulté.
 - **Réalisation progressive des projets** : nous sommes dans une phase de prise en main des dossiers qui nécessite du temps. Les ambitions et projets sont nombreux, mais devront être hiérarchisés et échelonnés dans le temps pour bien les mener à terme compte tenu des ressources disponibles.
 - **Préparation des réunions et documentation de chacun en amont** pour permettre d'apporter aux débats de CA des éléments propres à éclairer les décisions.
-
- ✓ Le Président précise les priorités du moment :
 - Construire une équipe et l'élargir
 - Résoudre les problèmes actuels
 - Améliorer notre image et notre crédibilité auprès des clubs, pour plus de solidarité et plus de profits
 - Fixer des objectifs réalistes et se donner les moyens de les atteindre
 - Avoir de l'éthique

Désignation du Président et du Secrétaire de séance :

M. Jean-Pierre Spécier (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des administrateurs :

- ✓ La feuille de présence certifiée exacte et sincère, qui sera signée par le Président et la Secrétaire de séance (absence de pouvoir, tous les membres étant présents) ;
- ✓ Le support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- ✓ La synthèse chiffrée concernant le badminton en Vendée.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

1. Election de Vice-présidents, des Secrétaire, Trésorier, responsables de commissions et autres personnes ressources ;
2. Délégation de pouvoir aux Présidents, Vice-Président(s) et Trésorier ;
3. Prise en charge des frais de déplacement ;
4. Présentation de l'état des finances du Comité ;
5. Choix de la localisation des réunions du Comité Directeur ;
6. Modalités de diffusion des PV de CA ;
7. Prise de décision concernant l'ancien véhicule du Comité ;
8. Fin de la convention concernant l'utilisation de la salle de Bellevigny ;
9. Tirage au sort de la coupe ;
10. Questions et informations diverses : Info, Ligue, CDFJ, COVID 19 et mesures sanitaires ;
11. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points à l'ordre du jour.

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Election de Vice-Présidents, des Secrétaire, Trésorier, responsables de commissions et autres personnes ressources

Exposé de la question

Il s'agit ici de :

- ✓ Se conformer aux obligations légales d'élection d'un Trésorier et d'un Secrétaire
- ✓ Valider le principe de cooptation de personnes susceptibles d'apporter leurs compétences et disponibilités en soutien aux travaux des membres élus du Comité Directeur

Synthèse des échanges et résolutions votées

Secrétariat et trésorerie

- ✓ NP indique qu'il votera contre les candidatures de Stéphane Motais et Emeline Guy, non pas à titre personnel, mais compte tenu d'échanges et de premières démarches ayant débuté en amont du présent CA.
- ✓ Il est précisé par JPS et EG que les premiers échanges visaient à identifier les membres élus volontaires pour assumer ces responsabilités et faciliter ainsi le déroulement de ce premier CA et le début des travaux de ce nouveau Comité Directeur.
- ✓ EG précise que le document support de ce CA est la trame du PV (comportant effectivement les noms des candidats), faute de temps pour préparer un support power point dédié en prévision de cette visioconférence décidée mercredi 28/10 au soir.
- ✓ JPS fait appel à candidatures pour le poste de Secrétaire. Emeline GUY propose sa candidature.
 - **Résolution n° 1-1** Mme Émeline GUY est élue Secrétaire du Comité et en assurera les fonctions dès à présent
 - ⇒ Cette résolution est adoptée avec 6 voix favorables, 1 contre et 1 abstention
- ✓ JPS fait appel à candidatures pour le poste de Trésorier. Stéphane MOTAIS propose sa candidature.

- **Résolution n° 1-2** M. Stéphane MOTAIS est élu Trésorier du Comité et en assurera les fonctions dès à présent
 - ⇒ Cette résolution est adoptée avec 7 voix favorables, 1 contre et 0 abstention

Commissions Vie Sportive, Officiels Techniques et Formation

- ✓ JPS rappelle le rôle clef joué par Bruno QUAIRAULT dans les travaux du Comité en tant que responsable de la Commission Vie Sportive. Avec l'accord de Bruno, JPS propose de le coopter pour le conserver dans ses missions.
 - **Résolution n° 1-3** M. Bruno QUAIRAULT est coopté en tant que responsable de la Commission Vie Sportive du CODEP85
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
 - ✓ JPS rappelle le rôle clef joué par Bruno PARAIN dans les travaux du Comité en tant que membre du CD et responsable des Commissions Litiges et Formation & arbitrage. Avec son accord, JPS propose de le coopter pour le conserver dans ses missions.
 - ✓ Bruno PARAIN souligne la nécessité de reconstituer la Commission Litiges et est favorable au soutien d'autres personnes motivées
 - ✓ SA souligne la confusion associée aux intitulés de ces anciennes Commissions. Après échange sur les missions relevant de chacune, il est proposé la résolution suivante :
 - **Résolution n° 1-4** Dissolution des Commissions Litiges et Formation & arbitrage et remplacement par deux nouvelles Commissions :
 - **Commission Officiels techniques (OT)**, avec pour missions :
 - Litiges
 - Promotion des OT
 - Arbitrage
 - Validation des tournois (= délégation de la Ligue)
 - **Commission Formation**, avec pour cibles : OT, entraîneurs, bénévoles
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
 - **Résolution n° 1-5** M. Bruno PARAIN est coopté en tant que responsable des Commissions Officiels Techniques et Formation
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
- ✓ Il est proposé de déléguer à Maxime DUSSUD la validation des tournois jeunes sous réserve de l'accord de la Ligue.
- ✓ JPS rappelle la fonction d'officiel technique de M. Franck DOUSDEBÈS. Il est proposé de lui confier une mission de promotion des fonctions d'OT (arbitrage, juge de ligne) sur le territoire. Elle consisterait à prendre contact avec les OT, les mobiliser pour se retrouver sur des compétitions, les épauler, créer une 'petite famille' et susciter de nouvelles vocations, notamment chez les jeunes.
- ✓ JPS regrette qu'il ne soit pas fait appel aux compétences des OT. Un travail est engagé avec la CRA sur ce sujet. Le Comité pourrait faire appel à eux lorsqu'il organise des manifestations. Cela pourrait aussi contribuer à une meilleure image auprès des partenaires (collectivités, financeurs). BP rappelle que la présence d'un JA certifié est nécessaire pour mobiliser des arbitres. Or ils sont peu nombreux en Vendée (2).

- **Résolution n° 1-6** M. Franck DOUSDEBÈS est coopté en tant que membre de la Commissions Officiels Techniques, chargé de la promotion des OT
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
- ✓ NP indique avoir été sollicité par la Ligue pour l'organisation d'une formation des JA fin février. JPS l'invite à confirmer selon ses disponibilités.
- ✓ JPS indique que Bruno QUAIRAULT bénéficie du soutien de M. Florian ORY et M. François CAM dans la mise en œuvre des actions de la Commission Vie Sportive. Avec leur accord, JPS propose de les coopter pour les conserver dans leurs missions.
 - **Résolution n° 1-7** M. Florian ORY est coopté en soutien de Bruno QUAIRAULT en tant que responsable du championnat interclubs hommes.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
 - **Résolution n° 1-8** M. François CAM est coopté en soutien de Bruno QUAIRAULT en tant que responsable Bad'entreprises
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cooptation

- ✓ Afin de faciliter les travaux du Comité, il est proposé la résolution suivante :
 - **Résolution n° 1-9** Les responsables de commission ont toute latitude pour proposer la cooptation de toutes personnes souhaitant s'associer à ses travaux. La ratification de ces cooptations devra être soumise au vote du Comité Directeur (si délégation de missions).
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sur rappel de Nicolas Petit, il est procédé à l'organisation des Commissions suivantes :

Commission communication

- ✓ Plusieurs axes de développement sont énumérés : refonte du site internet, développement de nouveaux média (ex. Instagram) notamment
- ✓ Les principaux objectifs identifiés en matière de communication sont les suivants :
 - La production et la publication de contenus par les responsables de Commissions et par l'agent de développement du Comité ;
 - La poursuite des communications qui fonctionnent bien (Facebook par le biais de Maxime) ;
 - L'harmonisation des publications via les différents supports du Comité (par l'intermédiaire du responsable de Commission) ;
 - La communication en direction du plus grand nombre.
- ✓ SA souligne la première action à mettre en œuvre : présenter le Comité Directeur aux adhérents, notamment par l'intermédiaire d'un organigramme.
- ✓ Deux membres sont intéressés pour intégrer cette Commission : Aurélie SERRE et Alexis SCHMIT
 - **Résolution n° 1-10** Mme Aurélie SERRE est nommée responsable de la Commission Communication. Elle poursuivra les objectifs listés ci-dessus avec l'appui d'Alexis SCHMIT, de Maxime DUSSUD et des responsables de Commissions.

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Commission logistique

- ✓ Le Comité dispose de matériel qui peut être mis à la disposition des clubs. A terme, et selon les moyens financiers mobilisables, des outils numériques pourraient être mis à la disposition des clubs pour l'organisation de leurs tournois associés aux services de 'Badnet'.
- ✓ NP dispose d'un inventaire à jour du matériel du Comité (biens utilisés en interne et biens mis à disposition des clubs).
- ✓ Maxime DUSSUD assure la mise à disposition de ce matériel aux clubs en accueillant leurs représentants à la Maison des Sports pendant ses heures de présence pour la remise des biens contre signature d'une fiche de suivi.
- ✓ NP et Maxime DUSSUD acceptent de poursuivre ainsi. Cette proposition est acceptée par les membres du CD.

Commission jeunes

- ✓ Cette Commission assure les missions suivantes : organisation du calendrier, accompagnement des clubs à l'organisation des événements, déclaration des compétitions, suivi des résultats / classements, organisation du Trophée Départemental Jeunes.
- ✓ L'engagement de Nicolas PETIT et Maxime DUSSUD pour déployer ces actions est salué. NP souhaite l'implication de nouveaux membres pour identifier de nouvelles idées.
- ✓ SA regrette l'absence de représentation collective des jeunes vendéens lors des compétitions régionales (ex. TRJ). Selon AH, le Comité a pu déployer des actions fortes en direction des jeunes précédemment mais a réduit son intervention pour des raisons financières. SM indique que l'aperçu de l'état des finances du Comité pourraient à nouveau limiter les marges d'action. SA évoque a minima une coordination par l'intermédiaire de Maxime DUSSUD. Un point de vigilance est souligné sur la charge de travail de Maxime.
- ✓ Au vu des échanges, JPS identifie plusieurs objectifs pour le Comité :
 - Poursuivre la détection, y compris dans les petites structures sans entraîneur professionnel ;
 - Maintenir les CDE ;
 - Réfléchir sur notre capacité à accompagner les jeunes vers des rencontres de niveau régional.
- ✓ BP invite à s'appuyer sur les travaux de la FF Bad concernant les rôles de la Fédération/ de la Ligue / des Comités, et à se rapprocher de la Présidente de la Ligue pour préciser notre intervention. JPS précise que la note d'information dédiée a été transmise aux membres du CD.
- ✓ Quatre membres sont intéressés pour s'investir dans cette Commission : Nicolas PETIT, Laurent LEFEBVRE, Aurélie SERRE et Alexis SCHMIT
 - **Résolution n° 1-11 M.** Nicolas PETIT est nommé responsable de la Commission Jeunes. Il poursuivra les objectifs listés ci-dessus avec l'appui de Laurent LEFEBVRE, d'Aurélie SERRE, d'Alexis SCHMIT et de Maxime DUSSUD.

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Relations Comité Directeur – Agent de développement

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Maxime DUSSUD est invité à indiquer ce qu'il attend des membres du CD. Il évoque :

- ✓ L'écoute
- ✓ Le partage d'information
- ✓ Son intérêt pour ses missions et notamment les interventions sur le terrain (détection, entraînement...)
- ✓ Son intérêt pour participer à des formations visant à monter en compétences
- ✓ Des prises de décisions.

Commission développement

- ✓ La recherche de partenaires et financeurs pourra être lancée une fois le projet du Comité défini.
- ✓ AH est intéressé pour contribuer à une action d'accompagnement à la structuration des clubs vendéens.
- ✓ La mise en place de cette commission développement sera organisée ultérieurement.

Soutien au Trésorier, à la Secrétaire

- ✓ NP et AS interrogent le Trésorier et la Secrétaire sur l'opportunité de désigner un vice-Trésorier et un vice-Secrétaire.
- ✓ SM est en phase de découverte de l'historique et de construction du bilan. Il souhaite finaliser cette tâche avant d'envisager une organisation à plusieurs.
- ✓ EG souhaite débiter par un échange avec Maxime DUSSUD pour définir les modalités de gestion de la boîte mail avant d'envisager un soutien éventuel.

2. Délégation de pouvoir au Président, Vice-Président(s) et Trésorier

Exposé de la question

- ✓ Des statuts peu explicites à ce sujet
- ✓ De premières sollicitations reçues (ex. banque)
 - ⇒ La nécessité de définir les principales délégations de pouvoir au Président et au Trésorier non prévues aux statuts.
 - ⇒ Pour le bon fonctionnement du CD, il est également nécessaire que le Président délègue certaines de ses prérogatives à des membres du CD.
 - **Résolution n° 2-1** Le Comité Directeur donne pouvoir au Président de représenter l'association auprès des partenaires, du public, des administrations, de la Fédération Française de badminton, des prestataires et d'accomplir auprès d'eux toutes démarches et de signer tous documents, contrats utiles à la réalisation de l'objet du Comité et à sa bonne gestion. Sous sa responsabilité, il pourra déléguer sa signature au Trésorier. Il en rendra compte au Comité directeur à chacune de ses réunions.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.
 - **Résolution n° 2-2** Le Président et le Trésorier sont habilités à effectuer toutes démarches en lien avec la gestion des finances du Comité dans le respect des décisions du Comité Directeur. Ils rendront compte de leur gestion à chacune des réunions du Comité directeur (CA).

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3. Prise en charge des frais de déplacement

Exposé de la question

- ✓ JPS rappelle que le Comité Directeur doit fixer chaque année le montant des frais de déplacement / mission pouvant être pris en charge par le Comité et en fixer le taux.
- ✓ Il rappelle également l'investissement de Bruno PARAIN et de Nicolas PETIT à titre bénévole pour l'organisation des formations.
- ✓ JPS souligne que les frais de déplacement des membres du CD ne pourront pas forcément être pris en charge par l'association mais il invite chacun à les garder en mémoire grâce à une note de frais (en cours de construction) afin de garantir la transparence de l'information et pour témoigner de l'investissement des membres dans leurs missions. Les factures remises par BP et NP pourront aussi être utilisées à cette fin et servir à budgéter l'intervention de certains officiels extérieurs.
- ✓ Des ressources officielles existent et peuvent être utilisées comme base de calcul (ex. associathèque).
- ✓ AH indique que le Comité devra définir ses priorités mais que le fait de rembourser les frais de déplacement des membres du Comité directeur pourrait interroger si cela amène à limiter certaines actions du Comité (par exemple en direction des jeunes).

○ **Résolution n° 3**

- Les frais engagés par les bénévoles du CD devront être justifiés, et présentés sur une note de frais dûment renseignée.
 - Le remboursement des frais kilométriques (automobile, covoiturage, vélo...) sera calqué sur le barème fiscal de l'année en cours.
 - Les missions occasionnelles ou autres engagements obligeant à des dépenses n'entrant pas dans le barème prévu ou non programmées devront faire l'objet d'une demande préalable, soumise à l'accord du Président et du Trésorier.
- La prise en charge de déplacements longue distance et/ou nécessitant un hébergement, devront faire l'objet d'une demande d'accord préalable et ne pourront être pris en compte que sur la base des tarifs les plus adaptés et les plus ajustés aux capacités financières du Comité et des contraintes de la mission.
- Ils devront toujours être rattachés à une mission diligentée par les instances dirigeantes.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Présentation de l'état des finances du Comité

Exposé de la question

- ✓ Dossier en cours de prise en main par Stéphane MOTAIS (historique 2019, projection 2020), volonté de structurer la présentation du budget par action
- ✓ Des démarches de la mandature précédente sont à finaliser. Ainsi, certaines recettes ne sont pas encore arrivées sur le compte du Comité (ex. environ 1 300 € issus du dernier tournoi du Comité sont sous Badnet).

- ✓ BP souligne la nécessité de se positionner sur certaines actions (ex. la gratuité de la formation GEO pour les Vendéens). JPS souhaite la continuité des actions menées par le précédent Comité Directeur en l'état, dans l'attente de la complète prise en main des dossiers par le Trésorier. SM indique qu'il conviendra de s'interroger sur le maintien de certaines formations coûteuses pour le Comité. BP fait le lien avec une possible montée en compétences de Maxime DUSSUD.
- ✓ JPS souhaite que tout le CD soit concerné par la question des finances avec le Trésorier comme gestionnaire et une prise de décisions collégiale.
- ✓ AH s'interroge sur l'impact de la probable baisse de recettes du Comité pour cette année
 - Elle résultera notamment de la baisse du nombre d'adhésions (- 600 à l'heure actuelle) et de la non réaffiliation d'un club.
 - D'autres leviers de financement seront recherchés (CDOS, subventions, mobilisation du dispositif du chômage partiel...).

5. Choix de la localisation des réunions du Comité Directeur

Exposé de la question

- ✓ Afin de garantir une plus grande proximité vis-à-vis des clubs, JPS propose de délocaliser les réunions de CA lors de tournois ou de soirée (ex. championnat interclubs) au sein d'un club volontaire, chaque fois que cela sera possible. Deux personnes issues du club accueillant seront alors invitées à participer aux travaux du CD.
- ✓ Les membres du CD y sont favorables sous réserve de bien le planifier à l'avance.
 - **Résolution n° 5** Chaque fois que cela sera possible, les réunions du Comité Directeur seront programmées, avec l'accord d'un club, sur les lieux et à l'occasion d'un tournoi ou d'une rencontre interclubs. Une solution de repli à la Maison des Sports devra toujours être programmée.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6. Modalités de diffusion des PV de CA

Exposé de la question

Pour faciliter la connaissance et la mise en œuvre des résolutions du Comité Directeur, JPS propose plusieurs principes de bonne gestion des PV de CA :

- ✓ Rigueur dans la rédaction ;
- ✓ Transmission à tous les Présidents de clubs dès validation et avant le Conseil d'Administration suivant ;
- ✓ Transmission d'un lien ou mise à disposition en ligne pour que tous les adhérents puissent consulter ces procès-verbaux.

JPS propose également la diffusion de ces PV aux Présidents des autres Comités des Pays de la Loire. Sans y être opposés, SA et NP s'interrogent sur ce point si les documents sont accessibles en ligne.

- **Résolution n°6** Les Procès-verbaux des réunions du Comité directeur devront être rédigés avec le plus grand soin. Ils devront être adressés aux Présidents et Secrétaires des clubs de Vendée. Ils devront également être adressés aux autorités de tutelles, mis en ligne et accessibles à tous les licenciés au format PDF non modifiable.

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

7. Prise de décision concernant l'ancien véhicule du Comité

Exposé de la question et échanges

- ✓ JPS évoque le véhicule appartenant au Comité de Vendée de Badminton, stationné depuis des mois sur le parking de la Maison des Sports. Ce véhicule étant vétuste et ne fonctionnant plus, il interroge les membres du CD sur la gestion de ce problème.
- ✓ LL propose de faire intervenir une personne de sa connaissance pour faire le point sur les possibilités (vente pour pièces, destruction...).
- ✓ JPS propose de statuer sur la destination de ce véhicule d'ici la fin de l'année 2020.

8. Fin de la convention concernant l'utilisation de la salle de Bellevigny

Exposé de la question et échanges

- ✓ Volonté de la Mairie de Bellevigny de dénoncer la convention garantissant un accès prioritaire à la salle pour le Comité et le club de la commune
- ✓ NP souligne que cette salle est nécessaire à l'organisation des rencontres jeunes. BP rappelle l'implication du Comité dans la mise en place de cet outil (qui est aux normes pour la pratique de notre sport) et le caractère historique de ce partenariat avec une municipalité. Sa localisation est relativement centrale à l'échelle du département.
- ✓ JPS propose l'organisation d'un RDV avec le Club de Saligny puis avec la Ligue pour faire le point sur ce dossier avant d'envisager un échange avec les élus.

9. Tirage au sort de la coupe de Vendée

Au vu de l'actualité, le tirage au sort reporté. La réorganisation des championnats est en cours de planification.

10. Questions et informations diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote du conseil d'administration sont discutées :

Impact du reconfinement sur les activités de Maxime DUSSUD

JPS indique que l'ambition est de maintenir la rémunération de Maxime au plus haut niveau. Il y travaille avec Maxime et le CDOS organisme gestionnaire du salaire.

Championnats de France Jeunes

Notre territoire pourrait se positionner pour l'organisation d'une prochaine édition (2022 ou 2023).

Lancement des travaux sur la finalité et la mise en œuvre d'une enquête auprès des clubs afin d'établir le projet du Comité

JPS indique qu'une proposition de questionnaire est en cours de préparation et sera proposée lors du prochain CA.

Date du prochain Conseil d'Administration

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- ✓ Il est fixé au vendredi 18 décembre 2020 à 20h ;
- ✓ En présentiel si possible, et sinon en visioconférence.

Ces points, ne figurant pas à l'ordre du jour, n'appellent pas de vote du Comité Directeur.

11. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour

- **Résolution n°11** Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h12.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Briand", written over a horizontal line.

La Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Lhauy", written over a horizontal line.

Le Président du Comité

A handwritten signature in black ink, appearing to be "G. Briand", written over a horizontal line.

La Secrétaire du Comité

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Lhauy", written over a horizontal line.

Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.